

BULLETIN SPÉCIAL



LIBÉRATION DE NOTRE COLLÈGUE PATRICK OUELLET MATRICULE 12651

Tout d'abord, votre Association tient à vous annoncer la libération hier soir de notre collègue Patrick Ouellet, lequel était admissible à une libération conditionnelle au 1/6 de la peine de 8 mois, qui lui a été imposée par la Cour d'appel du Québec.

Nous désirons également vous informer de l'existence d'une initiative, prônant le port d'un bracelet identifié au numéro du matricule de Patrick Ouellet, soit le 12651. Cette démarche de certains de nos membres se veut un support moral auprès de notre collègue, en même temps qu'un message bien senti auprès des autorités, afin de leur rappeler la nécessité que des balises claires soient enfin émises par le ministère de la Sécurité publique en matière de conduite des véhicules de service.

Bien que l'Association appuie cette démarche, il est important de savoir également que votre Association est toujours en discussion avec le MSP et la Sûreté, afin de faire avancer le dossier. Nous vous tiendrons informés des résultats de ces démarches.

Il est à noter que l'appui de l'APPQ à cette initiative ne peut, en aucun cas, être interprété comme un manque de compassion ou encore une marque d'indifférence à l'égard de la famille éplorée par ce tragique accident. Bien au contraire, nombreux parmi nos membres sont des mères ou des pères de famille, et personne ne peut rester insensible face à la situation.

Lorsque les bracelets seront reçus, nous allons supporter notre collègue pour la distribution de ceux-ci.

Syndicalement vôtre,

Dominic Ricard
Président

DR/ar/sb